

ENVIRONNEMENT



Bureau & Terrain



Plan d'épandage

Réaliser son plan d'épandage c'est :

- Respecter la réglementation
 - Protéger l'eau
 - Préserver ses sols
- Optimiser sa fertilisation organique

QUI EST CONCERNÉ ?

Tout type d'exploitation d'élevage demandeuse mais plus particulièrement celles soumises au régime des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (déclaration ou autorisation) ayant notamment un élevage hors sol.

POUR QUELS OBJECTIFS ?

Réaliser ou mettre à jour un plan d'épandage conforme à la réglementation

AVEC QUELS RÉSULTATS ?

- Intégrer et respecter des notions réglementaires et agronomiques
- Bénéficier d'une cartographie nette à l'échelle de son exploitation

NOS ATOUTS

- Plus de 800 plans d'épandage réalisés par la Chambre d'Agriculture de la Loire depuis plus de 10 ans
- Connaissances techniques, agronomiques et réglementaires et dexelistes agréés
- Outil cartographique sur PC portable (SIGAmicro)



NOS MÉTHODES DE TRAVAIL

A partir de la réalisation préalable de la carte du parcellaire de l'exploitation et suite à une visite chez l'exploitant pour collecter les données nécessaires au plan d'épandage (cheptel, cultures, zone d'exclusion, fertilisation...), le conseiller définit :

- les surfaces épandables à l'aide d'un outil spécifique de cartographie SIGAMICRO,
- les quantités de matières organiques disponibles sur l'exploitation liée à son cheptel et à des importations éventuelles à l'aide de références actualisées et du logiciel DEXEL si nécessaire.

Pour des mises à jour simples, les visites ne sont pas nécessaires et le travail est effectué au bureau à partir des données fournies par l'agriculteur.

Puis, le conseiller rédige le plan d'épandage complet tenant compte des surfaces exclues (techniques et réglementaires) et des conditions particulières (pédologie, topographie...) conforme à la réglementation (ICPE, zone vulnérable, RSD...). Il proposera une répartition de la matière organique sur les surfaces épandables de l'exploitation en fonction des cultures réalisées. Si cette surface est insuffisante, il étudiera avec l'exploitant des solutions complémentaires (épandage chez des tiers, vente d'engrais organique, compostage...).

LIVRABLES

Un plan d'épandage complet en format papier est transmis à l'agriculteur contenant notamment :

- Une étude environnementale et agronomique
- Une cartographie des parcelles d'épandage avec zones d'épandage exclues
- Des exemples agronomiques types d'exportations et de fertilisations organiques des cultures de l'exploitation

LES INTERVENANTS :

Un conseiller agro-environnement spécialisé en agronomie et en réglementation environnementale.

DURÉE :

1 à 2 mois entre la visite sur l'exploitation et la formalisation du document de plan d'épandage.

TARIFS :

Prestation réalisée sur devis sur la base des tarifs en cours du catalogue des services

NOS RÉFÉRENCES

- Réglementation Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (arrêté du 7 février 2005...)
- Règlement Sanitaire Départemental et ses arrêtés complémentaires
- Arrêté Zone Vulnérable Nitrates
- Arrêté de protection de captage
- Carte pédologique
- Références du CORPEN et des instituts techniques (ARVALIS, CETIOM, Institut de l'Elevage...)

Les + de la Chambre d'Agriculture de la Loire

- **Nos valeurs** : le sens du long terme, la compétence, la proximité, l'indépendance et la qualité
- **Certifiée depuis 2012** pour ses activités de conseil et de formation

CONTACT : LE CONSEILLER AGRONOMIE ENVIRONNEMENT
04 77 92 12 12



3 Implantations proches de vous :
Saint-Priest-en-Jarez / Perreux / Feurs

Accueil téléphonique unique : 04 77 92 12 12

E-mail : cda42@loire.chambagri.fr www.terresdeloire.fr

La Chambre d'Agriculture de la Loire est certifiée par l'organisme certificateur AFNOR certification, selon un référentiel validé et reconnu au niveau national. Elle est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre d'un agrément multi-sites porté par l'APCA.

